

Décret

Générale

modern

Décret n° 2019-308/PR/MEFI portant octroi d'indemnités et Avantages au Président et Vice président du Comité de cadrage macroéconomique.

n° 2019-308/PR/MEFI

Ministère
MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
CHARGE DE L'INDUSTRIE

Date de publication
4 décembre 2019

Numéro JO
n° 23 du 15/12/2019

Date du numéro
15 décembre 2019

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

VULa Constitution du 15 septembre 1992

VULa Loi Constitutionnelle n°92/AN/10/6ème L du 21 avril 2010 portant révision de la Constitution

VULa Loi n°107/AN/00/4ème L du 29 octobre 2000 relative aux lois de finances

VULe Décret n°2019-095/PRE du 05 mai 2019 portant nomination du Premier Ministre

VULe Décret n°2019-096 du 05 mai 2019 portant nomination des membres du Gouvernement

VUL'Arrêté n°2019-027/PR/MEFI portant création du Comité de Cadrage Macroéconomique

SUR Proposition du Ministre de l'Economie et des Finances chargé de l'Industrie.

TEXTE INTÉGRAL

Article 1er

il est accordé au Président et au Vice-président du Comité de Cadrage macroéconomique une indemnité mensuelle forfaitaire de 200 000 FD pour l'animation et la coordination des activités dudit comité.

Article 2

Le présent décret entre en vigueur dès sa signature.

*Le Président de la République
chef du Gouvernement*

ISMAÏL OMAR GUELLEH